

Image not found or type unknown



Mariage putatif et mariage a titre posthume

Par **auria_old**, le **19/08/2007** à **17:21**

ma mere de nationalité algerienne a epousé en 2005 son ami atteint d un cancer generalisé a sa demande deux jours plus tard il decede la mairie informe deux jours plus tard que le mariage va etre annule en effet il y aurais eu une confusion faite par la mairie de naissance de michel qui aurais apposee la mention divorcé qu elle aurais confondu avec une separation de corps michel est donc consideré comme bigame et ma mere est assigné en justice l art 201 peut il s appliquer aurais t elle la possibilité de garder son nom